

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023 APRÈS LA SÉANCE D'ADOPTION DU BUDGET, DANS LA SALLE DU CONSEIL.

Séance dûment convoquée par avis publics affichés le 12 décembre 2023 et par avis de convocation transmis à chacun des membres du conseil.

Le conseil de la Municipalité de Brébeuf siège en séance spéciale ce 18 décembre 2023.

Sont présents à cette séance : M. Martin Tassé, M. André Ste-Marie, Mme Marie-Josée Lebel, M. Pierre Gauthier, M. Pierre Trudel et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux, maire.

M. Pascal Caron, directeur général et Mme Annie Bellefleur, greffière trésorière sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il est 20h17.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

230193

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'adopter l'ordre du jour proposé, suivant :

1. *Ouverture de la séance*

2. *Adoption de l'ordre du jour*

3. *Administration*

3.1. *Renouvellement de l'adhésion à la FQM*

3.2. *Renouvellement de l'adhésion à l'UMQ*

3.3. *Déclaration des dons et autres avantages*

3.4. *Avis de motion – Règlement 265-23 Établissant les taux de taxes et les tarifs 2024*

3.5. *Projet de règlement 265-23 Établissant les taux de taxes et les tarifs 2024*

3.6. *Octroi de don*

3.7. *Appropriation des Excédents affectés et non-affectés du fonds général, des Revenus reportés, du Fonds de roulement et des Subventions à recevoir*

4. *Transport*

4.1. *Programme d'aide à la voirie locale – Approbation des dépenses – dossier #URA73642*

5. *Période de questions*

6. *Levée de la séance*

ADOPTÉE

3.1. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA FQM

230194

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Pierre Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2024 au montant de 1 246.41\$ plus taxes.

ADOPTÉE

3.2. RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'UMQ

230195

IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Trudel
APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité renouvelle son adhésion à l'Union des
Municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2024 au montant de 3 590.04\$ plus taxes.
ADOPTÉE

3.3. DÉCLARATION DES DONN ET AUTRES AVANTAGES

230196

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière
municipale, la greffière-trésorière doit déposer un extrait du registre public des déclarations
faites par les membres du conseil, des dons, marque d'hospitalité ou tout autre avantage
reçu;
PAR CONSÉQUENT, la greffière-trésorière déclare qu'il n'y a aucune inscription au
registre des déclarations des dons et autres avantages. Aucun élu municipal n'a déclaré avoir
reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature
purement privée ou qui n'est pas interdit en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la
déontologie en matière municipale

**3.4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 265-23 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES
ET TARIFS POUR L'ANNÉE 2024**

M.Pierre Gauthier donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance le conseil
procédera à l'adoption d'un règlement établissant les taux de taxes et les tarifs pour l'année
2024.

**3.5. PROJET DE RÈGLEMENT 265-23 ÉTABLISSANT LES TAUX DE
TAXES 2024**

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition des membres du conseil.
Dispense de lecture ayant été donnée, et les membres du conseil renonçant à la lecture du
projet de règlement, la greffière-trésorière résume le projet de règlement.

3.6. OCTROI DE DON

230197

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf reçoit des demandes de dons de certains
organismes;
ATTENDU QU'il est opportun pour la municipalité d'octroyer ces dons;
IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia
APPUYÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf octroie le don suivant :

- Moisson Laurentides 500\$

ADOPTÉE

**3.7. APPROPRIATION DES EXCÉDENTS AFFECTÉS ET NON-
AFFECTÉS, DU FONDS DE ROULEMENT, DES REVENUS
REPORTÉS ET DES SUBVENTIONS À RECEVOIR**

230198

CONSIDÉRANT les investissements effectués l'année 2023, nommés ci-après;
CONSIDÉRANT les modes de financement de ces investissements détaillés ci-dessous;

Municipalité de Brébeuf										
Immobilisations	\$ dépense	méthode de financement								
année 2023										
		Financement par Caisse Desjardins	Excédent affecté Fonds général	Excédent non-aff Fonds général	Rev reportés Parc	subvention PAVL	Fonds de roulement	subvention soutien infrasportives	subvention PRABAM	
Administration - Bâtiment										
acquisition 222 route 323 (ancien. Caisse pop)	182 500.00 \$	182 500.00 \$								
rénovations au bâtiment 222 route 323	11 620.18 \$			11 620.18 \$						
	194 120.18 \$	182 500.00 \$	- \$	11 620.18 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
salle de bains au 217 route 323	17 699.01 \$									17 699.01 \$
	211 819.19 \$	182 500.00 \$	- \$	11 620.18 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	17 699.01 \$
Administration - Équipement										
cuisinière à la salle communautaire	1 301.83 \$			1 301.83 \$						
photocopieur	9 700.84 \$			200.84 \$		9 500.00 \$				
polisseuse	3 334.14 \$		2 500.00 \$	834.14 \$						
génératrice	33 878.82 \$									33 878.82 \$
	48 215.63 \$	- \$	2 500.00 \$	2 336.81 \$	- \$	- \$	9 500.00 \$	- \$	- \$	33 878.82 \$
Transport - Réfections majeures										
Ch Domaine des Cèdres	24 726.53 \$					24 726.53 \$				
rang des Érables	2 535.45 \$			261.98 \$		2 273.47 \$				
	27 261.98 \$	- \$	- \$	261.98 \$	- \$	27 000.00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Transport Machinerie										
tracteur à gazon	8 096.63 \$		8 096.63 \$							
remorque (pour tracteur)	2 367.69 \$		2 367.69 \$							
	10 464.32 \$	- \$	10 464.32 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Transport - Éclairage de rues										
Affiches numéros civiques	8 656.22 \$	- \$	8 656.22 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Parcs et terrains de jeux										
paniers basketball	4 898.50 \$				4 898.50 \$					
réfection du tennis / pickleball	225 447.89 \$		75 000.00 \$	50 447.89 \$				100 000.00 \$		
	230 346.39 \$	- \$	75 000.00 \$	50 447.89 \$	4 898.50 \$	- \$	- \$	100 000.00 \$		- \$
Terrain de jeux - bâtiment										
abri des joueurs - patinoire	1 259.85 \$			1 259.85 \$						
descente parc-plage	2 615.73 \$			2 615.73 \$						
	3 875.58 \$	- \$	- \$	3 875.58 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	540 639.31 \$	182 500.00 \$	96 620.54 \$	68 542.44 \$	4 898.50 \$	27 000.00 \$	9 500.00 \$	100 000.00 \$		51 577.83 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
 APPUYÉ PAR M.Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'approprier les sommes inscrites aux modes de financement tel que décrits au tableau ci-dessus pour les investissements effectués en 2023; De considérer que le fonds de roulement sera remboursé par versements égaux, sur une période de 3 ans, à compter de 2024.

ADOPTÉE

4.1. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – APPROBATION DES DÉPENSES – DOSSIER #URA73642

230199

ATTENDU QUE la Municipalité de Brébeuf a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
 ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
 ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
 ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli pour le dossier URA73642;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile en cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de compte relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de compte est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant minimal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel

APPUYÉ PAR M. Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil de la Municipalité de Brébeuf approuve les dépenses au montant de 27 262 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321 pour le dossier URA73642, conformément aux exigences du ministère des Transports et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h26 et se termine à 20h32.

Aucune question ou commentaire n'a été reçue en prélude de l'assemblée.

M. le maire, les conseillers et la direction sur demande, répondent aux questions et/ou commentaires émis par les contribuables présents.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

230200

L'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Tassé propose la levée de la séance. Il est 20h33.

ADOPTÉE

Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général